

SÉANCE extraordinaire

LE 12 décembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 décembre 2014, à 12 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette et Christian Dea.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Messieurs Roch Giroux, directeur général.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Gilles Daraïche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

141212.365 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2014 représentant pour le journal des achats en lot un montant 82 785.77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.366 ADOPTION - RÈGLEMENT 2006-Z-001-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 141006.288 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 10 novembre 2014, le premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-11;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de

règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance extraordinaire du 27 novembre 2014, le second projet de règlement 2006-Z-001-11;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue afin que le règlement 2006-Z-001-11 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro 2006-Z-001-11 amendant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.367 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2006-L-001-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-L-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-L-001 est entré en vigueur le 15 octobre 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 141006.289 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Projet de règlement numéro 2006-L-001-01 amendant le règlement relatif au lotissement numéro 2006-L-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.368 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – POLITIQUE DE GESTION DES COURS D’EAU (ABROGE LA RÉOLUTION 140203.061)

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d’eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé adoptée par le conseil des maires le 12 mars 2008;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de nommer madame Marie-Christine Thériault, directrice du service Urbanisme et Environnement et monsieur Martin Gauthier, inspecteur municipal, pour l’application de ladite politique sur le territoire de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

141212.369 VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR DAVID MOREAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à monsieur David Moreau le lot 4 508 864;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l’acquéreur pour une considération de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par monsieur David Moreau;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l’acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous les documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

141212.370 VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR RICHARD BOND

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à monsieur Richard Bond le lot 4 294 77;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l’acquéreur pour une considération de huit mille deux cents dollars (8 200 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels

soient assumés par monsieur Richard Bond;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous les documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141212.371 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-175-2014
CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ
SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER**

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un Programme d'accès à la propriété afin de lutter contre la baisse démographique sur son territoire et favoriser la construction de nouvelles résidences ;

ATTENDU que toute nouvelle construction sur le territoire de la Ville génèrera des revenus additionnels et stimulera le développement au sein de la municipalité ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-175-2014 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**141212.372 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-176-2014
CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE
REVITALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que les secteurs de son territoire fassent l'objet d'encouragement à la rénovation et à la construction étant donné l'âge moyen avancé des bâtiments s'y trouvant;

ATTENDU que le conseil estime ainsi opportun d'adopter un programme ayant comme but d'inciter la revitalisation de ces secteurs de la municipalité;

ATTENDU les pouvoirs conférés au conseil municipal par les articles 85.2 et ss. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et résolu que le règlement numéro V-176-2014 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation sur le territoire de la municipalité soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.373 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PG SOLUTIONS – INSTALLATION D'UN SERVEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro STD20912 de PG Solutions Inc. au montant total de 10 382.25 \$, toutes taxes incluses, pour la préparation, la configuration et l'installation du serveur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.374 EMPRUNT À LONG TERME – TVQ 2014

ATTENDU que la Ville de Chandler doit emprunter un montant de 240 000 \$ pour l'année 2014 à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ ;

ATTENDU que cet emprunt était prévu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2014 de la Ville de Chandler;

ATTENDU qu'au lieu de se prévaloir de l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 pour l'exercice financier 2014, la Conseil souhaite plutôt emprunter un montant de 70 000 \$ à son fonds de roulement et approprier un montant de 170 000 \$ à son surplus accumulé pour compenser ce manque à gagner ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que l'emprunt de 240 000 \$ que la Ville de Chandler doit effectuer à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ soit compensé par un emprunt de 70 000 \$ au fonds de roulement remboursable sur 10 ans et par l'appropriation d'un montant de 170 000 \$ au surplus accumulé de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.375 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser le paiement des deux (2) factures de la Société québécoise d'assainissement des eaux au montant total de

2 728.40 \$ et que ce montant soit prélevé du surplus accumulé du quartier de Pabos pour payer ces deux factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.376 CAMPAGNE « ADOPTEZ UN BÉLUGA » 2014-2015-2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser la Ville de Chandler à se joindre au vaste mouvement « Adoptez un béluga » dont la participation à l'adoption solidaire représente un montant de 77 \$ par an pour trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141212.377 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 12h21.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et
greffier